



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2025 / 2026

SOMMAIRE DU BIR 8 N° DU 20 octobre 2025

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS	2
CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE SESSION 2026	2
CERTIFICAT DE SPECIALISATION NIVEAU 3 SESSION 2026	2
DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ.....	3
COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE A L'EGARD DU CORPS DES AGENTS CONTRACTUELS EXERCANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES	3
DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE	4
CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION 2025-2026	4
GIP DE L'ACADÉMIE DE LYON (GIPAL-FORMATION)	6
ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET À L'ACTION CULTURELLE ..	7
MISSION PROFESSEUR RELAIS AUPRÈS DU MUSÉE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION DE L'AIN	7

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE SESSION 2026

CERTIFICAT DE SPECIALISATION NIVEAU 3 SESSION 2026

BIR n°8 du 20 octobre 2025

Réf : Arrêtés du 24 septembre 2025

1. Par arrêtés rectoraux du 24 septembre, les registres d'inscription aux épreuves de la session 2026 seront ouverts pour :

- **La certification de spécialisation de niveau 3 :**

DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025 (9H00) AU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025 (17H00)

- **Le diplôme national du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) :**

DU MERCREDI 8 OCTOBRE 2025 (9H00) AU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025 (17H00)

Les modalités précises seront détaillées dans les circulaires d'inscription du diplôme concerné.

2. Le retour des confirmations et dossiers d'inscription est fixé pour:

- Le diplôme national du Certificat d'aptitude professionnelle
- Le certificat de spécialisation de niveau 3

au : **Vendredi 28 novembre 2025, délai de rigueur** (le cachet de la Poste faisant foi),

à envoyer au :

Rectorat de Lyon

Direction des examens et concours

Bureau DEC9

94 rue Hénon - BP 64571

69244 LYON Cedex 04

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE A L'ÉGARD DU CORPS DES AGENTS CONTRACTUELS EXERCANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

BIR n° 8 du 20 octobre 2025

Réf : DPATSS

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires

Madame Anne Bisagni-Faure, rectrice de l'académie de Lyon, présidente,
Monsieur Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie,
Madame Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines,
Madame Hakima Ancer, directrice des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé,
Madame Béatrice Vincent, secrétaire générale de la direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Rhône,
Madame Bénédicte Robin, proviseure du lycée la Martinière Duchère, Lyon.

Membres suppléants

Monsieur Jean-Noël Roget, proviseur du lycée docteur Charles Mérieux à Lyon 7ème,
Monsieur Damien Coursodon, proviseur du lycée E.Herriot à Lyon,
Madame Corinne Desfourneaux-Leculier, principale du collège Laurent Mourguet à Ecully,
Monsieur Marc Lextreyt, proviseur du lycée René Descartes à Saint Genis Laval,
Monsieur François Mullett, secrétaire général de la direction des services départementaux de
l'éducation nationale de l'Ain,
Madame Rabia Degachi, chargée de coordination académique école inclusive.

REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Mme Nassera Djebbar FSU	Mme Hélène Raffy FSU
Mme Taline Bouagal FSU	Mme Albane Azouyan FSU
M Dylan Rocques FSU	Mme Sylvie Jacquier FSU
M Sylvain Duperay Youx FNEC FP FO	Mme Aya Kakou FNEC FP FO
Mme Anne Falciola CGT Educ'action	M Romain Muller CGT Educ'action
Mme Camille De Chalendar Sud Education Solidaires	M Thomas Menon Sud Education Solidaires

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION 2025-2026

BIR n° 8 du 20 octobre 2025

REF : arrêté du 23 juin 2016

Institué en 1961 par Lucien Paye, ministre de l'éducation nationale, à la suite d'initiatives d'associations d'anciens résistants et déportés, le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) est un concours scolaire destiné à susciter une réflexion civique chez les élèves en s'appuyant sur l'enseignement de l'histoire, et notamment de l'histoire des mémoires, de la Résistance et de la Déportation ; le thème annuel de l'édition 2025-2026 est : « **La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre, témoigner, juger (1944-1948)** ».

Ce concours s'appuie donc fortement sur les programmes d'enseignement du collège et du lycée, et plus particulièrement sur ceux de l'histoire, de l'enseignement moral et civique, mais aussi d'autres disciplines telles que la géographie, l'histoire des arts, les lettres, l'apprentissage des langues, les arts plastiques ou l'éducation musicale.

Il s'inscrit pleinement dans le parcours citoyen, lequel structure la continuité et la progressivité des apprentissages et des expériences de l'élève autour des connaissances dispensées dans le cadre de l'enseignement moral et civique, de rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne, d'engagements dans la vie de l'établissement comme dans des projets ou actions éducatives.

Le concours est ouvert aux élèves de 3ème des collèges et aux élèves des lycées d'enseignement général et technologique, des lycées professionnels, des lycées polyvalents, publics et privés sous contrat d'association avec l'État, des EREA, ainsi qu'aux élèves de niveau équivalent scolarisés dans les établissements d'enseignement relevant d'autres ministères (agriculture, défense...).

Pour participer à ce concours, les élèves peuvent :

- soit se présenter **à titre individuel** et rédiger un devoir en classe sur un sujet donné ;
- soit réaliser un travail **collectif** à plusieurs (deux élèves au minimum), dont la forme est libre et variée (mémoire écrit ou imprimé, vidéo, présentation numérique interactive, film, document sonore, exposition, jeux de société, diaporama, œuvre artistique, etc.), **qui doit être accompagné obligatoirement d'un document de présentation général (celui-ci doit toutefois rester d'un volume de pages raisonnable)**.

Le concours comportera **quatre catégories** de participation distinctes :

●catégorie 1 - lycée :

-rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur un sujet défini dans le cadre du thème annuel retenu (3 heures)

●catégorie 2 - lycée :

-réalisation d'un travail collectif, sur le thème annuel retenu

●catégorie 3 - collège :

-rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur un sujet défini dans le cadre du thème annuel retenu (2 heures)

●catégorie 4 - collège :

-réalisation d'un travail collectif, sur le thème annuel retenu.

Les élèves ne peuvent concourir que dans les catégories de participation correspondant à leur niveau d'études.

Des commissions se tiendront dans un premier temps dans chaque département de l'académie et sélectionneront un maximum de **5 productions au sein des quatre catégories précitées**. Chaque direction départementale transmettra par circulaire aux établissements ses propres consignes d'organisation des commissions départementales (date du déroulement des épreuves écrites, de transmission des productions collectives, date de la commission...).

Les productions collectives doivent respecter scrupuleusement les règles liées à leur conception (taille et poids des productions plastiques, durée des documents audio-visuels...), édictées dans le règlement national du concours. **Les travaux ne respectant pas ces dispositions seront automatiquement écartés par les jurys départementaux.**

Les inscriptions au concours se feront [sur l'application adage](#) avant le **30 janvier 2026** en répondant à l'appel à projets « Concours National de la Résistance et de la Déportation » [via l'intranet académique](#).

Le jury académique, qui étudiera les productions retenues par les jurys départementaux, se tiendra **le 29 avril 2026**. Il sélectionnera dans chaque catégorie 5 productions au maximum, qui seront présentées au jury national.

Le jury national examinera **pendant l'été 2026**, les travaux sélectionnés par les jurys académiques et établira le palmarès national **au début du premier trimestre de l'année scolaire 2026-2027**.

Il décernera des prix et des mentions dans les quatre catégories définies et pourra également, s'il le juge nécessaire, décerner des prix spéciaux et des mentions spéciales.

Le règlement du concours, la note de cadrage du thème annuel et les fiches supports sont disponibles sur le site <https://eduscol.education.fr/3541/presentation-du-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>.

Des ressources locales seront à disposition sur le site académique canabae : <https://canabae.enseigne.ac-lyon.fr/spip/> et sur les sites des archives départementales.

Contacts :

Kamil Belhabib pour la partie administrative : dos3-prix@ac-lyon.fr

Christophe Montez IA-IPR, référent mémoire et citoyenneté, pour la partie pédagogique : christophe.montez@ac-lyon.fr

GIP DE L'ACADÉMIE DE LYON (GIPAL-FORMATION)

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BIR n° 8 du 20 octobre 2025

Réf : GIPAL / ELEC CA

Les élections des représentants des personnels au conseil d'administration du GIPAL-Formation se dérouleront le **mardi 16 décembre 2025** de 10 heures à 16 heures au GIPAL-Formation – 50 cours de la République à Villeurbanne.

Le mode de scrutin est un scrutin de sigle.

Trois collèges sont représentés : collège « Administratifs », collège « Enseignants », collège « CFP ».

Les candidatures sont à transmettre à la directrice au plus tard le **18 novembre 2025 à 18 heures**.

Contact : Irina Reymond – assistante de direction - GIPAL-Formation – 04.72.40.43.45 / dir-gipal@ac-lyon.fr

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET À L'ACTION CULTURELLE

MISSION PROFESSEUR RELAIS AUPRÈS DU MUSÉE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION DE L'AIN

BIR n°8 du 20 octobre 2025
Réf : DAAC

La délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle recherche un professeur relais auprès du Musée de la Résistance et de la déportation de l'Ain.

Profil :

Enseignant titulaire de leur poste dans un établissement public du 2nd degré dans l'académie de Lyon, doté d'une solide connaissance dans l'éducation artistique et culturelle.

Vous trouverez en annexe le descriptif de la mission.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le jeudi 20 novembre 2025** à :

Monsieur Mathieu Rasoli, délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle.

E-mail : daac@ac-lyon.fr

Les entretiens de recrutement auront lieu le **mercredi 26 novembre 2025** matin.